



C . A . P . A .

Production Agricole, Utilisation du Matériel Production végétale

Modalités, objectifs et débouchés de la formation

- Le CAPA est un diplôme professionnel de niveau V. La formation donnée à ce niveau débouche sur des métiers d'ouvrier, d'employé.
- Le CAPA tend à fournir les connaissances et à développer les aptitudes qu'il est indispensable de posséder pour effectuer correctement les travaux relevant de l'exercice de la profession, en conséquence, l'entrée dans la vie active.
- Les tâches sont variées : travaux sur les cultures, entretien et réparation du matériel, machinisme, travaux des cultures.
- Le recrutement** se fait à partir de 16 ans à l'issue d'une classe de 5ème 4ème, ou à partir de 15 ans à l'issue d'une classe de DIMA, SEGPA ou 3ème.

La signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation est indispensable pour suivre la formation

- Les débouchés :
 - **Suivi d'études par voie scolaire ou apprentissage** : préparation en 1 an d'un autre CAPA-BPA ou BAC PRO Système à dominante cultures et autres - BP responsable d'exploitation agricole
 - **Emplois pour les apprentis (contrat d'apprentissage) et futures diplômés** : réparateur en machines agricoles - conducteur d'engin - salarié agricole (CUMA, entreprise de travaux agricoles, exploitation)



Déroulement de la formation et examen

Déroulement de la formation

La formation dure 2 ans avec une alternance CFAA/Entreprise :

- 13 semaines de cours au CFAA de septembre à juin (deux années consécutives)
- 35 heures de cours par semaine du lundi 9h00 au vendredi 12h00 - 1 semaine/2
- 34 semaines en entreprise/an
- 5 semaines de congés payés/an

Enseignement général :

- Français, mathématiques, histoire, géographie, EPS, sciences économiques et sociales

Enseignement professionnel :

- Productions végétales, phytotechnie, atelier, agroéquipement, machinisme, pratique encadrée sur l'exploitation

Examen

Il a pour but de :

- Vérifier l'aptitude du jeune à l'exercice du métier auquel il est préparé.
- Mesurer les connaissances acquises par le candidat au cours de sa formation expérimentale et technologique

L'examen se déroule sur deux ans par unités capitalisables

(épreuves qui vérifient les acquis de la formation)